



Liste des délibérations examinées lors de la séance du Conseil communautaire du 27 novembre 2025

Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil est affichée dans un délai d'une semaine.

Les délibérations sont également consultables au siège de la Communauté de communes aux horaires habituels d'ouverture au public et sur notre site internet : www.valesdunes.fr

Le procès-verbal de la séance sera mis en ligne dans un délai de 7 jours après son approbation.

Numéro	Objet	Décision
N°2025/140	Approbation du Procès-Verbal - Approbation du Procès-Verbal du Conseil communautaire du 16 octobre 2025	Approuvée
N°2025/141	Approbation du Procès-Verbal - Approbation du Procès-Verbal du Conseil communautaire du 23 octobre 2025	Approuvée
N°2025/142	Administration générale - Installation de nouveaux conseillers communautaires titulaire et suppléant.	Approuvée
N°2025/143	Complexe aquatique - Choix du délégataire et approbation de la convention de délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation du complexe aquatique dunéo	Approuvée
N°2025/144	Administration générale - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de service Communauté de communes Val ès dunes et la commune de Cagny	Approuvée
N°2025/145	Finances - Justification de la subvention au budget annexe « complexe aquatique » - Année 2025	Approuvée

L'ensemble de ces actes peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen ou sur le site internet www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de leurs publications. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.

N°2025/146	Finances - Remboursements de frais des budgets annexes au budget principal – Année 2025	Approuvée
N°2025/147	Finances – Création d'un budget annexe « Office de tourisme »	Approuvée
N°2025/148	Finances – Décision modificative n°6 – Budget principal	Approuvée
N°2025/149	Complexe aquatique – Décision modificative n°1 – Budget annexe « Complexe Aquatique »	Approuvée
N°2025/150	Service au public / Petite enfance – Avenant à la convention de location par Partélios pour le local RPE sur la commune de Cagny	Approuvée
N°2025/151	Transition énergétique / Milieux naturels – Acquisition de la parcelle AD 0069 située à Argences (14370) – intégration des frais SAFER	Approuvée
N°2025/152	Transition énergétique / Milieux naturels – Acquisition d'un lot de 24 parcelles dans les marais de Bellengreville sur 9,21 hectares	Approuvée
N°2025/153	Transition énergétique / Milieux naturels – Contrat de la DIVES 2026 – 2030 en partenariat avec le SMBD	Approuvée

L'ensemble de ces actes peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen ou sur le site internet www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de leurs publications. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.